

organisation

Le parcours des patients dans une unité médico-judiciaire

■ Une unité médico-judiciaire est un lieu de soins destiné à recevoir et à examiner des consultants victimes de violence, mais aussi des auteurs d'agression ■ À l'hôpital de Marne-la-Vallée (77), pour rendre ce service le plus opérationnel possible, des circuits particuliers ont été organisés et décorés pour chacune de ces deux activités spécifiques.

© 2015 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés – architecture ; décoration ; éthique ; soin ; unité médico-judiciaire ; victime

The patients' pathway in a medical-judicial unit. A medical-judicial unit is a care centre which receives and examines victims of violence as well as perpetrators of assault. At Marne-la-Vallée hospital, to ensure this unit is as operational as possible, separate areas have been organised and decorated to accommodate both of these two specific activities.

© 2015 Elsevier Masson SAS. All rights reserved

Keywords – architecture; care; decoration; ethics; medical-judicial unit; victim

L'unité médico-judiciaire (UMJ) a été mise en place par la circulaire du 27 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale [1]. L'hôpital de Marne-la-Vallée (77), qui s'est ouvert au public fin 2012, comprend une telle unité. Ses services de médecine, chirurgie, obstétrique et psychiatrie de 730 lits et places sont installés dans un bâtiment neuf de 78 000 m² [2]. Les moyens en personnel médical, infirmiers, psychologues et secrétariat placent l'UMJ en sixième position parmi les différentes UMJ pour ce qui concerne les moyens attribués à la médecine légale clinique, c'est-à-dire celle des victimes et des auteurs [3].

CONCEVOIR DES CIRCUITS

■ L'UMJ du CH de Marne-la-Vallée s'est trouvée dans la possibilité de décliner, sur les plans organisationnel et architectural, les obligations des principes relatifs à la médecine légale du

vivant [1,3]. Elle a répondu à ces obligations et à leurs contraintes en utilisant les possibilités architecturales dans ces lieux destinés à l'accueil des consultants vivants (95 % de l'activité d'une UMJ), qu'ils soient victimes, de tous âges, de toutes violences, ou bien auteurs, examinés dans le cadre de la garde à vue, notamment lors de l'accès prévu à un examen médical.

■ **La conception des circuits du consultant, victime ou auteur, est essentielle dans une UMJ** et il est important que ceux-ci ne se croisent pas. Comment imaginer la rencontre entre la femme victime de violences conjugales, par exemple, et son partenaire qui vient d'être interpellé et mis en garde à vue ? Ou celle du mineur examiné pour abus sexuel et de son agresseur venant consulter pour une détermination médicale de compatibilité avec la garde à vue ?

■ **La plupart de ces examens sont réalisés dans les locaux des services et unités d'enquêtes** par une unité mobile

de l'UMJ qui assure des consultations de personnes en garde à vue 12 heures par jour, 6 jours sur 7, dans des locaux de police et gendarmerie, lorsque ceux-ci s'y prêtent. Mais dans de nombreux cas, victimes et auteurs se présentent à l'UMJ parfois à des moments communs, notamment si les deux examens médico-légaux sont réalisés dans le cadre d'une flagrance qui ne peut qu'exposer plus à ce risque de rencontre indésirable.

DES SOINS POUR TOUS

Le secteur dédié aux auteurs d'infractions et celui destiné aux victimes sont séparés.

Les auteurs

■ **S'il doit être sécurisé, le circuit de la personne en garde à vue à l'hôpital n'en reste pas moins un circuit de soins.** La disposition transversale de l'UMJ, dans l'architecture du CH de Marne-la-Vallée, permet deux circuits, victimes et auteurs, centrés sur le poste

BERNARD MARC*
Chef de service

ISIS HANAFY
Psychologue clinicienne

Unité médico-judiciaire, CH de Marne-la-Vallée, 2-4 Cours de la Gondoire, 77600 Jossigny, France

*Auteur correspondant.
Adresse e-mail :
bmarc@ch-marnelavallee.fr
(B. Marc).

NOTES

¹C'est l'institut de formation professionnelle en peinture décorative Art et métier qui a été sollicité, pour ses compétences en décoration, mais surtout en raison de ses objectifs pédagogiques et de sa démarche de création de décors pour les services hospitaliers accueillant des mineurs, comme le service de gastro-entérologie du CHU Necker (AP-HP, 75), celui de chirurgie digestive du CHU Trousseau (AP-HP, 75) ou de néonatalogie du CH de Corbeil (91).

²Les moyens techniques ont été mis à disposition par l'association La voix de l'enfant.

RÉFÉRENCES

- [1] Circulaire du 27 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale. Bulletin officiel du ministère de la Justice et des Libertés, http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSD1033099C.pdf
- [2] http://www.brunet-saunier.com/#fr/projets/1245-centre_hospitalier_de_mame-la-vallee.html?&_suid=140068519745406049201776105122
- [3] Circulaire du 25 avril 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale. Bulletin officiel du ministère de la Justice, http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSD1221959C.pdf

infirmier. Arrivant par l'accès réservé à la police et à la gendarmerie, les personnes en garde à vue utilisent une entrée sécurisée dont l'accès est commandé par l'infirmière ou le personnel d'accueil, au centre du service. Immédiatement, une salle d'attente est à leur disposition afin de répondre aux conditions de sécurité nécessaires tout en évitant leur circulation dans les couloirs de l'établissement. Un seul fonctionnaire de l'escorte va ensuite enregistrer la personne auprès de l'accueil du service.

■ **Si un accent particulier est mis sur la sécurité**, le soin apporté aux personnes en garde à vue n'en reste pas moins identique (lieux d'examen réservés à celles-ci, en tout point semblables aux autres box d'urgence). Deux box sont prévus pour l'examen et il existe, à proximité, une armoire à pharmacie mobile, tout à fait analogue, dans sa conception et ses aspects réglementaires, à celles du reste de l'établissement.

■ **Les locaux situés au rez-de-chaussée** disposent de fenêtres renforcées et fermées qui sont obturées par des stores mobiles permettant une discrétion mais également une ouverture

adaptée à la luminosité extérieure. Elles assurent, d'une part, la luminosité nécessaire à la réalisation de l'examen médical ou les soins, et d'autre part, la discrétion indispensable pour la personne qui consulte.

■ **Ce secteur est relié au poste central** par un couloir et séparé de celui-ci par des portes à double-battant qui peuvent être fermées pour permettre la division physique du service en deux unités distinctes.

Les victimes

■ **L'accès des victimes aux lieux consacrés à leur examen** dès l'entrée dans le grand hall de l'hôpital, par un fléchage bleu qui les conduit à l'un des couloirs centraux de circulation prévus à cet effet. Ce dernier est matérialisé au sol par un ruban bleu qui accompagne le cheminement des personnes venant consulter, afin qu'elles ne s'égarent pas au sein du vaste monobloc hospitalier.

■ **À l'arrivée dans l'UMJ**, les victimes sont prises en charge à l'accueil et installées, avant leur rendez-vous, dans une grande salle d'attente, elle-même ouverte par des fenêtres offrant une vue sur un patio arboré, l'un des puits de lumière conçus par l'architecte pour éclairer l'intérieur dudit monobloc architectural.

Cette salle d'attente fait l'objet d'une décoration reprise dans les différentes salles dédiées à l'accueil des victimes. De celle-ci, par un couloir court et totalement séparé des locaux réservés aux personnes en garde à vue, la victime a accès au secteur qui lui est consacré (figure 1). Il est constitué des locaux d'examen, d'un bureau pour les entretiens psychologiques, et de deux bureaux dédiés à un juriste et

à un psychologue de l'association d'aide aux victimes. Ainsi, le circuit de prise en charge est complet, comprenant l'examen médico-légal, effectué par le psychologue légiste, un soutien apporté par le psychothérapeute et les conseils pouvant être donnés par un juriste, l'ensemble étant regroupé dans une unité de lieu. Là encore, ces locaux disposent de fenêtres donnant sur l'un des patios intérieurs arborés du centre hospitalier [2].

■ **Cette disposition est complétée par une salle d'audition filmée** pour les mineurs. Dans celle-ci, se déroulent les auditions réalisées par les officiers de police judiciaire dans les meilleures conditions, avec des locaux adaptés et éventuellement, l'assistance du personnel soignant pour les auditions des très jeunes mineurs [4]. Elle est la pièce centrale de ce qui constitue l'une des unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques réparties sur le territoire.

■ **Enfin, au centre de cette unité**, le poste d'accueil est aussi à proximité d'un local sécurisé pour les scellés biologiques réalisés lors des examens, et de locaux techniques avec le matériel de réserve nécessaire.

LA DÉMARCHE DÉCORATIVE DANS LA PRISE DE SOINS

■ **Imaginer des espaces adéquats à un nouveau service est une démarche rigoureuse** qui se conçoit collectivement avec l'expérience des uns et des autres dans le domaine de l'activité du service [5]. Le fait de bénéficier d'une équipe expérimentée de médecins, de soignants, de psychologues et de secrétaires, venant pour bon nombre d'entre eux, de



Figure 1. Secteur consacré aux examens des victimes (bureaux de consultation, accueil, aide aux victimes).

différents autres hôpitaux ou services, a permis une élaboration, somme toute rapide, d'un parcours de soins. Ces expériences multidisciplinaires ont également rendu possible, dans un second temps, la conceptualisation d'une décoration dans des salles plus spécifiques comme celles dédiées aux examens des mineurs et examens gynécologiques ou la salle d'audition filmée des mineurs.

Chacun des espaces a bénéficié d'un travail sur les couleurs mais aussi les matières : la pierre, le tissu, ou encore le marbre, selon la définition des espaces de travail¹ [6] (figure 2).

■ **Du côté de la salle d'attente des enfants**, les couleurs choisies sont en adéquation avec les jeux et jouets mis à leur disposition (figure 3).

■ **Le secrétariat qui lui fait face** répond à cette salle par un jeu de grandes surfaces vitrées, recouvert d'arabesques apposées au pochoir à motifs de feuillage et fleurs. Il est le second temps du parcours de la victime reçue dans le service. Ces décors jouant sur la matière et la forme adoucissent une démarche qui est difficile, celle de la victime se présentant dans un service de médecine légale clinique pour faire constater les violences qu'elle a subies.

■ **À côté, la pièce de repos et de réunion** apporte un décor apaisant au personnel qui doit prendre en charge quotidiennement les victimes de violences, avec la charge psychologique inhérente à ce type d'accueil (figure 4).

■ **L'ensemble de ces décors a été réalisé pour contribuer à améliorer l'accueil des victimes de violences** qui rencontrent, tout au long de leur parcours, un décor apaisant les moments difficiles [6].

ACCUEIL, DÉCORATION ET ÉTHIQUE

■ **Concevoir un parcours du patient reçu dans une UMJ**, au plan architectural, fonctionnel et décoratif, avec une volonté éthique de soulager toujours un peu plus la victime, de l'accompagner d'une certaine façon dans sa démarche, n'est pas forcément chose aisée.

■ **Ouvrir l'espace du soin au décor** a été une préoccupation dans deux pièces centrales de l'UMJ, l'une dédiée aux examens des mineurs et aux examens gynécologiques, l'autre aux auditions filmées des mineurs, en particulier à la suite d'abus sexuels dont ils peuvent avoir été victimes. Dans ces deux salles, closes pour respecter la discrétion des examens qui doivent s'y tenir, l'idée de l'ouverture était nécessaire avec un décor qui devait être à la fois apaisant et suffisamment discret pour que puissent se réaliser les gestes techniques ou les entretiens particuliers, sans provoquer une effraction supplémentaire dans l'intimité de la victime examinée [7].

■ **Le premier endroit décoré a été la salle consacrée aux examens notamment gynécologiques des jeunes mineurs.**

Le décor, visant à plus de sérénité, utilise kakemonos et trompe-l'œil sur les murs avec un choix d'ornements végétaux traversant des fausses baies vitrées, comme une vue sur un jardin japonais. C'est aussi un rappel des autres salles d'examen situées de façon continue qui, elles, ne sont pas aveugles et ouvrent sur le patio arboré qu'a choisi l'architecte [2], l'ensemble prenant une dimension très homogène puisque toutes les salles bénéficient alors, en réalité ou en trompe l'œil, d'un décor arborescent. Pour

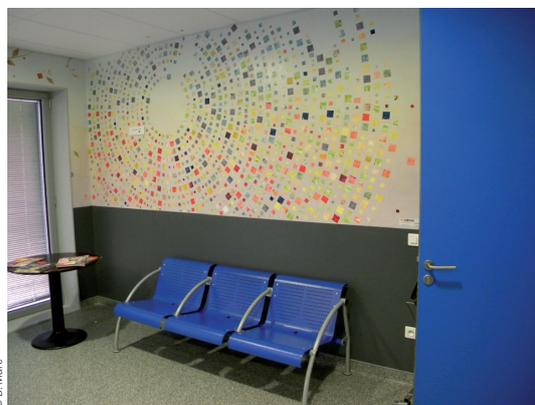


Figure 2. Salle d'attente dédiée aux adultes.



Figure 3. Salle d'attente des enfants.



Figure 4. Réalisation de la fresque de la pièce de repos et de réunion.

diviser ces pièces sans en rompre l'harmonie ni entraver leur côté nécessairement fonctionnel, le

RÉFÉRENCES

- [4] Observatoire national de l'enfance en danger. Considérer la parole de l'enfant victime : étude des Unités d'accueil médico-judiciaire. Paris: La documentation française; 2014. http://oned.gouv.fr/system/files/publication/20140605_uamj_bd.pdf
- [5] Claude B. Penser un nouveau lieu de soins et se préparer à l'habiter ensemble. Soins psychiatrie. 2012;280: 23-7.
- [6] <http://www.artetmetier.com/galleries.html>
- [7] Hanafy I, Lorin AS, Barthes A, Marc B. Victimes de violences sexuelles en unité médico-judiciaire : respecter le corps, prendre soin de l'intime. Nouvelles pratiques en médecine légale : La personne, l'éthique et le corps. Paris: Communication aux 20^{es} Journées internationales méditerranéennes de médecine légale; 2014.
- [8] Marc B. Urgences médico-judiciaires en pédiatrie, une mission de soin particulière. Soins pédiatr pueric. 2010;252:29-31.

Remerciements

L'élaboration du parcours de soins à l'UMJ du CH de Marne-la-Vallée n'aurait pas été possible sans l'implication de l'ensemble des personnels du service (médecins, cadres de soins, psychologues, infirmières, secrétaires) dans l'amélioration de la prise en charge des consultants.

*Déclaration d'intérêts
Les auteurs déclarent ne pas avoir de conflits d'intérêts en relation avec cet article.*



Figure 5. Salle consacrée aux examens des jeunes mineurs.



Figure 6. Salle d'audition des mineurs.

choix s'est porté non sur des cloisons les séparant mais sur des paravents permettant un prolongement du décor sans rigidifier l'apparence globale de la pièce, qui reste par ailleurs totalement fonctionnelle pour ses missions d'exams particuliers de la médecine légale (figure 5).

Ainsi, les décors font disparaître, peu ou prou, tous les éléments techniques nécessaires à l'examen comme le colposcope, les meubles de soins, l'armoire contenant les éléments

techniques nécessaires, etc., aux yeux d'une victime suffisamment choquée pour que la prise en soins s'attache au respect et à une attention particulière à la personne. [8].

PRIVILÉGIER LA PAROLE

La salle d'audition des mineurs a été conçue comme une salle technique nécessitant une cabine d'enregistrement². Là encore, il fallait effacer tout ce que l'audition de la victime mineure comporte comme

impératifs techniques. Le décor devait traduire l'expression possible de la parole, apporter dans cet endroit où le pire peut parfois être dit, un espace appelant symboliquement à l'ouverture et au recueil de la parole (figure 6).

CONCLUSION

L'architecture interne a été le souci permanent de notre réflexion pour attribuer à chaque pièce une fonctionnalité de circuit, de lieu de soins ou d'écoute, correspondant à une des missions primordiales d'une UMJ en milieu hospitalier. Le respect de ces contraintes architecturales et fonctionnelles s'est accompagné, en parallèle, d'un jeu avec les concepts architecturaux qui avaient été adoptés dans ce tout nouvel établissement hospitalier de Marne-la-Vallée, notamment les patios arborés, mais aussi en adéquation avec les besoins et les aspirations des différents intervenants dans cette UMJ.

Un temps d'habitation de ces tout nouveaux locaux a été nécessaire pour valider les circuits, prenant sens et fonction dans leur appropriation. La réaction du public accueilli a été positive. Il a alors été possible de franchir une étape vers la prise en soins recherchée.

Le temps secondaire d'élaboration de décors au sein même des lieux de soins a pu être envisagé selon les activités du service et les victimes reçues, dans l'objectif de faciliter leur parcours, moment très particulier et potentiellement traumatisant. La synergie des décors, ainsi que la disposition architecturale et fonctionnelle, peuvent aider dans une démarche où toute nouvelle effraction de l'intime doit être, sinon évitée, au moins atténuée. ■